

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1897

présenté par

Mme El Hairy et Mme Leguille-Balloy

-----

**ARTICLE 18****Mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire »**

I. – Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« , y compris les élevages de canards ».

II. – Compléter cet article par les mots :

« X. – La perte de recettes résultant pour les organismes de sécurité sociale du I est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle aux droits prévus aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement d'appel vise à s'assurer que les entreprises soient incluses dans la liste des secteurs d'activités mentionnées au I de l'article 18 qui seront fixées par décret. Ainsi ces entreprises pourront bénéficier des mesures exceptionnelles d'exonération de cotisations, de remise ou d'apurement des dettes sociales. En effet, cette filière a été particulièrement impactée par le confinement, et par la fermeture de lieux de restaurations collectives et des restaurants, mais aussi par la chute de la demande internationale sur ces produits, c'est pourquoi il convient de la soutenir